

Monsieur le Député .

Après avoir bien réfléchi, je me suis dit que notre état de droit était une force et une faiblesse qu'utilisent nos ennemis islamiques , ou islamisés .Alors se servir de l'état de droit et saisir le conseil constitutionnel , pour lui demander ce qu' il pense du Coran et la Sunna et au final de l'islam! Pour des raisons pratiques, la requête pourrait viser l'UOIF qui est sensée représenter les musulmans de France ... Même chose s'il vaut mieux saisir la cour de justice européenne , ou la cour Européenne des droits de l'homme ...

Les musulmans sont islamisés par leur religion qui se base sur le Coran ,et les hadiths qui sont des gros volumes de gens très connus comme Mohamed Al Bukhari , Muslim Abu Dawoud , an-Nasa'i et Ibn Majah . Ces relations traditionnelles de la vie du prophète, de son comportement ont été recueillies par exemple par le savant musulman Mohammed al-Bukhari (810 -870) et publiées au cours de sa vie. Cet érudit était originaire de Boukhara. Il a beaucoup voyagé à travers l'empire abbasside pendant seize ans en collectant les traditions qu'il estimait dignes de confiance. Il est dit qu'al-Bukhari a recueilli plus de 300 000 hadiths et qu'il n'en a transmis qu'un peu plus de 7000 qui étaient authentiques pour écrire le Sahih , un des principaux recueils de hadiths ..On nous cache ces hadiths en occident , alors qu'ils sont étudiés dans les pays musulmans, par ce qu'ils appellent des "savants" , ce qui peut expliquer le retard de ces pays dans la "vraie " science, telle que nous l'entendons (accélérateurs de particules et Co). Ces hadiths sont très importants car le coran stipule sourate 4 verset 80 : "Quiconque obéit au messager , obéit certainement à Allah !" On nous cache ce visage de l'islam car l'occident ne peut voir ceci sans trembler de peur ou sans rire ..

Par exemple : Hadith 84-85 :

On rapporte de Salmâne qu'il a dit « Le Prophète nous a défendu de faire face à la Qiblah (direction de la prière)lorsque nous allons à la selle ou quand nous urinons, ou de se laver avec la main droite après les besoins, ou de s'essuyer avec moins de trois pierres, ou de s'essuyer avec des excréments secs d'animaux ou un os ».

[Hadîth rapporté par Mouslim].

85. On rapporte d'Abî Ayyoub que le Prophète a dit: « Ne vous dirigez pas vers la Qiblah lorsque vous allez à la selle ou lorsque vous urinez et ne l'ayez pas derrière votre dos, mais prenez la direction de l'est ou de l'ouest ».

[Hadîth rapporté par les sept messagers plus connu].

Abou Katada rapporta que le Messager d'Allah avait dit : "Quand l'un de vous boit,qu'il ne respire pas dans le récipient , en allant aux toilettes qu'il ne touche pas son sexe avec la main droite et qu'il ne se torche pas avec après avoir fait ses besoins." Al Boukhari..... 583 – Abi Horayra a rapporté :

Le Messager de Dieu a dit : « lorsqu'on fait l'appel à la prière, le Satan pète très fort afin de ne pas entendre l'*adhân*. Quand l'*adhân* est terminé, il revient mais repart

aussitôt lorsqu'arrive l'*iqâma*. À la fin de l'*iqâma*, il revient et chuchote dans le cœur de l'homme, et lui fait rappeler des choses dont il ne se souvenait plus avant la prière, si bien que l'homme ne sait plus où il en est dans la prière.

Sinon, les hadiths contiennent , autres que coupages de mains, lapidations .. des passages qui visent :les femmes, les juifs, les chrétiens, les athées . Osama rapporta que le prophète a regardé par la porte de l'enfer et n'a vu que la majorité des habitants étaient des femmes ..Dans cet enfer , la peau des suppliciés est brûlée, puis elle repousse , pour à nouveau faire souffrir etc. C'est dans les hadiths que l'apostat est condamné à mort ! Dans les hadiths, il est dit que l'on peut tuer les femmes et les enfants des polythéistes pendant les raids nocturnes contre les mécréants .Chapitre 8 /1294 Muslim .

Le coran lui , contient de nombreux versets guerriers appelant à combattre , tuer même les mécréants , et à couper la main des voleurs :

Sourate 5 verset **38.**" Le voleur et la voleuse, à tous deux coupez la main, en punition de ce qu'ils se sont acquis, et comme châtiment de la part d'Allah. Allah est Puissant et Sage." Recommandation présente aussi dans les hadiths ..

Pour la lapidation, elle n'apparaît seulement dans les hadiths,(Muslim 17/ 4207 lapidation à mort) le coran parle "seulement" de coups de fouets pour l'adultère (sourate 4 verset 22) et aucune indulgence .

En ce moment défilent des pleurnichards musulmans qui affirment le contraire , le Coran serait "paix et amour ! " !Mais ils se trompent et les spécialistes du coran nous mentent car les versets plus pacifiques dont celui ci verset 29 de la sourate 9(voir plus bas) sont abrogés par des versets plus récents plus guerriers.

Une vidéo instructive de Anne Marie Delcambre Docteur d'état en droit et agrégée d'Arabe classique , professeur d'Arabe littéraire, auteur de nombreux livres et articles sur Mahomet et l' Islam

https://www.youtube.com/watch?feature=player_embedded&v=wVMx93zi45o

Quelques notions pour bien comprendre la communauté musulmane

1/La Oumma... L'oummat , ou ummat communauté ; nation, mère, est la communauté des musulmans, indépendamment de leur nationalité, de leurs liens sanguins et des pouvoirs politiques qui les gouvernent. Le terme est synonyme de ummat islamiyya, « la Nation Islamique » .

Elle naît avec l'hégire en 622, quand les premiers fidèles renoncent à l'organisation clanique qui prévaut jusque-là, pour une communauté de foi, et fut définie dans la Constitution de Médine. De l'oumma découle une notion de solidarité entre les musulmans .Cette oumma est prétextée, actuellement par les tueurs islamistes pour justifier leurs crimes sur les mécréants qui tuent des musulmans en Syrie, par exemple .

2/La taqiya Le mot taqîya (taqiyya ou takia) est lié à l'action de dissimuler, voiler, opposé à idhâ'a «divulgation, révélation». Il désigne une pratique consistant à dissimuler sa foi sous la contrainte, afin d'éviter tout préjudice et réaction hostile d'un milieu extérieur défavorable.. Le développement de la notion de taqîya en islam provient du directement du texte coranique ainsi que d'une recommandation du prophète de l'Islam selon laquelle la foi peut être cachée si elle conduit à la persécution. Cette ruse permet à un terroriste de se comporter comme un mécréant (boire, fumer , draguer ..) en passant ainsi inaperçu avant de perpétrer ses crimes commandés par Allah l'Etat Islamique , ou un simple Imam orthodoxe , radical auto

proclamé ! On soupçonne l'auteur du massacre de Nice Juillet 2016 d'avoir pratiqué la taqiya pendant plusieurs années , pouvant ainsi "profiter" d'une vie de débauche, puis trouver quand même le paradis d'Allah en mourant en martyr .

3/La vie du prophète Mahomet

La Biographie du Prophète ne vise pas uniquement à relater des faits historiques ou à décrire des aventures attrayantes ; elle ne doit pas être considérée comme une simple étude historique. Elle sert à montrer au Musulman la vérité de l'Islam dans son ensemble, non en tant que principes de l'esprit ou règles et jugements abstraits mais sous forme d'expériences vécues par le Prophète .

- La biographie doit viser les buts suivants :

envisager la personnalité du Prophète du point de vue de la Prophétie et de la révélation à travers les événements qu'il a vécu afin de prouver que Mohamed ne se distingua pas seulement par son génie mais qu'il fut avant tout un Prophète inspiré, soutenu par Dieu.

Montrer au lecteur, l'idéal moral incarné dans le réel sous son image la plus nette, le plus complète et la plus parfaite : la personnalité du Prophète . Dieu fit de lui le modèle à imiter par l'humanité entière.

La biographie du Prophète aide le Musulman à mieux comprendre le Coran et à se pénétrer de son esprit ; nombre de versets trouvent en effet leur illustration et leur explication dans le comportement du Prophète face aux événements qu'il a dû affronter.

Afin de vous épargner la lecture de sa vie , de cet "être le plus parfait qui soit" qui doit être pris comme modèle . Selon les sources religieuses sunnites du corpus du Hadith, Aïcha avait 6 ou 7 ans quand elle s'est mariée à Mahomet et le mariage ne fut pas consommé avant qu'elle n'atteigne la puberté à l'âge de 9 ou 10 ans .On a compris que Mahomet était ce que nos sociétés appellent un pédophile !

Wafa Sultan Psychiatre Syrienne réfugiée aux Usa...

"Ce sont les Ex musulmans et les musulmans de l'Etat islamique DAESH qui vous disent la vérité. Les " modérés ", eux, vous mentent."

."Il est impossible, impossible qu'un être humain lise la bibliographie de Mahomet , y croie , en ressorte en bonne santé sur le plan psychologique et mental"

4/Les oulémas L'ouléma est un théologien effectuant des recherches dans le domaine du Coran et de la tradition prophétique (la sunna), mais son savoir peut aller bien au-delà de la connaissance théologique. Généralement indépendant du pouvoir séculier, il est le gardien de la tradition musulmane et un homme de référence.

Dans les pays dont la langue a une influence perse (Iran, Afghanistan, sous-continent indien, Turquie) ainsi que dans les communautés chiites (mais pas seulement) on parle plutôt de mollah pour des fonctions analogues.

5/Les Imams Lorsque des fidèles veulent prier ensemble, ils désignent un imam parmi eux pour diriger la prière. Un hadith mentionne les critères à prendre en compte : le premier critère doit être celui qui maîtrise le plus le Coran et le dernier critère à prendre en compte est l'âge. En général, dans chaque mosquée, il y a un imam permanent qui officie et qui donne les sermons (khutba) du vendredi, faute de quoi un simple musulman peut devenir imam le temps d'une prière.

Toutefois, pour la France, la situation diffère selon les pays d'origine. En Turquie, les imams, y compris ceux envoyés à l'étranger, sont soit des fonctionnaires de l'État, soit des personnes affiliées à un réseau d'imams. Les imams présents dans les

mosquées marocaines françaises peuvent eux être soit affiliés à l'UOIF, soit indépendants. Ceux provenant d'Algérie sont désignés par leur gouvernement³.

Selon un rapport sénatorial de 2016, on compte, sur environ 2 500 lieux de culte musulman en France, 800 imams bénévoles (travaillant généralement par ailleurs) et 301 payés par des États étrangers.

On veut qu'un Imam peut s'autoproclamer avec un petit groupe de fidèles ..Aucun examen , quant à ceux qui viennent de l'étranger on ne peut avoir que la plus grande méfiance .

En France on a plusieurs Imams qui prêchent des choses qui semblent absolument folles, pour un occidental ,comme le sulfureux Rachid Abou Houdeyfa de Brest, que l'on voit prêcher devant un parterre d'enfants qu'il faut abandonner la musique car Allah , va les transformer en singes ou en porc ,

<http://www.1max2mov.net/Rachid.mp4>

où il félicite une gamine de 9 ans de porter le hijab de " son plein grès"

<https://www.facebook.com/403505586497759/videos/518737678307882/>

L'Imam (Français)Medhi Kabir : https://www.youtube.com/watch?v=OY_YKqHsYGw sur l'obéissance des femmes en islam . On ne comprend pas qu'en France on puisse , à notre époque parler ainsi des femmes comme au moyen âge, et encore !

6/Le martyr ou un chahîd est celui que l'on considère comme un martyr pour l'islam .Le sens du mot arabe est proche de celui du mot grec (μαρτυρος [martüros], témoin) puisque le mot chahid signifie lui aussi témoin. Il s'agit évidemment de témoigner de sa foi.

Ce terme, qui possède un sens plus large que le sens chrétien (celui qui est tué pour ne pas renier sa religion), est utilisé pour désigner celui qui meurt dans le cadre du Jihad.

Si pour le christianisme, le martyre est également un témoignage de foi qui se fait dans l'amour y compris pour les juges et les bourreaux, le chahid de l'islam peut être un soldat qui meurt en combattant.

Dans l'islam, la taqiya autorise la dissimulation de sa foi pour échapper au danger. En revanche, le combattant du jihad qui meurt au combat est un martyr. Pour les chiites, les principaux martyrs sont Ali quatrième calife, assassiné par les kharijites en 661 et son fils Husayn, qui trouva la mort à Kerbala dans une bataille contre le calife Yazid I^{er} en 680.

7/La charia représente dans l'islam diverses normes et règles doctrinales, sociales, culturelles, et relationnelles édictées par la « Révélation ». Le terme utilisé en arabe dans le contexte religieux signifie : « *chemin pour respecter la loi [de Dieu]* ». Il est d'usage de désigner en Occident la *charia* par le terme de **loi islamique** qui est une traduction très approximative puisque n'englobant que partiellement le véritable sens du mot (ce terme est d'ailleurs utilisé en place de droit musulman). La charia codifiée à la fois les aspects publics et privés de la vie d'un musulman, ainsi que les interactions sociétales. Les musulmans considèrent cet ensemble de normes comme l'émanation de la volonté de Dieu (*Shar'*). Le niveau, l'intensité et l'étendue du pouvoir normatif de la charia varient considérablement sur les plans historiques et géographiques. En Occident, certaines de ces normes sont considérées incompatibles avec les droits de l'homme.

Par un arrêt du 31 juillet 2001, la Cour, statuant sur la validité de l'interdiction par la Cour constitutionnelle turque d'un parti islamique, le Refah Partisi (Parti de la Prospérité), exaltant des valeurs conformes à la charia, a entériné la dissolution. La Cour a jugé que ces valeurs étaient en contradiction avec celles prônées par la Convention européenne des droits de l'homme de 1950 : « La Cour estime que dans la présente affaire, les sanctions infligées aux requérants peuvent raisonnablement être considérées comme répondant à un « besoin social impérieux » pour la protection de la société démocratique, dans la mesure où les responsables du Refah Partisi, sous le prétexte qu'ils donnaient au principe de laïcité un contenu différend, avaient déclaré avoir l'intention d'établir un système multi-juridique fondé sur la discrimination selon les croyances, d'instaurer la loi islamique (la Charia) qui se démarque nettement des valeurs de la Convention et avaient laissé planer un doute sur leur position quant au recours à la force afin d'accéder au pouvoir et, notamment, d'y rester » (www.echr.coe.int)

Arrêt confirmé par la Grande chambre de la Cour européenne des droits de l'homme : 13 février 2003

8/Le tabaâ

Tabaâ (de l'arabe), est un terme qui désigne la marque laissée sur le front lors de la prosternation lors des rites de prière musulmans, signant une assiduité religieuse. **Zébida** est un synonyme aussi utilisé ayant la même signification. C'est une forme d'hyperkératose qui se forme sur le front à force d'en toucher le sol ou une surface dure, comme le veut l'usage pour les cinq prières du jour chez les musulmans.

Arwan Muhammad, le fondateur du CCIF a cette marque sur le front....A noter que cette association, déclarée d'intérêt général en 2011 prétend que l'islamophobie est un délit et saisi le parquet lorsqu'une personnalité a le malheur de critiquer l'islam ... Il s'agit donc ni plus ni moins d'une police politique islamique, association à dissoudre car son but, déclarer l'islamophobie comme un délit n'a aucun sens et, est anti-républicain, en France on a le droit de blasphémer et surtout critiquer une religion ... La déclaration d'intérêt général permet aux donateurs de déduire 66 % du don de ses impôts ! L'état subventionne donc indirectement cette association islamiste !

9/Les sourates, les versets

Le Coran n'est pas écrit par ordre chronologique, il est approximativement écrit du plus long au plus court, pour faciliter l'apprentissage par cœur.

Le Coran est constitué de 114 sourates de longueurs inégales : la plus courte contient 3 versets (*ayat*) et la plus longue 286. Elles sont présentées dans un ordre de longueur assez sensiblement décroissant, et non dans l'ordre chronologique des révélations. La toute première, la *Fatiha* est cependant très courte et a un statut particulier. Appelée « Le prologue » par traduction du terme *fatiha*, elle se présente comme une invocation et est récitée lors de chaque prière.

Les spécialistes ont distingué deux grandes catégories de sourates : celles qui correspondent à la période mecquoise, et celles de la période médinoise. La partie relative à la période mecquoise traite généralement du rapport à Dieu, la foi, spiritualité, croyances islamiques³ (*tawhid*). Cette partie dite mecquoise a été révélée avant l'hégire du prophète de l'islam. Tandis que la partie médinoise traite quant à elle de l'aspect social de l'homme et elle a été révélée après l'hégire. Ce qui veut dire

qu'il se pourrait qu'un verset soit révélé dans un autre lieu que la Mecque ou Médine, mais sa classification dépendra de sa période de révélation, avant ou après l'hégire.

Certaines parties d'une même sourate auraient été révélées à Mahomet à des moments et en des lieux différents. Différents islamologues ou orientalistes ont cependant reconstitué l'ordre probable de promulgation des sourates ou parties de sourates. De tels classements permettraient, selon certains auteurs, de faire apparaître les circonstances historiques de la fondation de l'islam.

La tradition musulmane a donné des titres aux sourates (par exemple, « Le Voyage nocturne », « La Lumière », « Les Femmes » ou « La Génisse »), qui consistent en des mots extraits et ne donnent parfois pas d'indications claires sur leur contenu.

L'usage savant occidental favorise leur désignation par leur numéro en chiffres romains (de I à CXIV), suivi de celui de leurs versets en chiffres arabes.

PRINCIPE DES VERSETS ABROGES / ABROGEANT

Verset souvent cité par les musulmans pacifiques ou dits modérés:

Période Mecquoise (Plus ancienne)

Coran, sourate 5, verset 32 : « C'est pourquoi Nous avons prescrit aux enfants d'Israël que quiconque tuerait une personne non coupable d'un meurtre ou d'une corruption sur la terre, c'est comme s'il avait tué tous les hommes. Et quiconque sauve un seul homme, c'est comme s'il avait sauvé tous les hommes (...) »

Alors cette injonction est pour les enfants d'Israël , de plus on peut tuer une personne coupable de meurtre ou d'une corruption , en Islam corruption signifie aussi adultère, homosexualité etc. ..

Souvent les musulmans tronquent ce verset qui devient « *quiconque tuerait une personne , c'est comme s'il avait tué tous les hommes. Et quiconque sauve un seul homme, c'est comme s'il avait sauvé tous les hommes (...)* »

Voilà , c'est bien mais qu'ils disent officiellement qu'ils modifient le Coran , certains ont essayé en pays musulmans , ils se sont retrouvés au mieux en prison , au pire pendus , car de toute façon ce verset le permet, mais surtout il est abrogé par les versets plus récents / violent de la période Médine .

Le principe est que lorsque 2 versets se contredisent , celui le plus récent abroge l'autre

Par exemple des versets qui abrogent le verset plus haut (pas si pacifique déjà !)

« verset 29 de la sourate 9: Période médinoise .

«Combattez ceux qui ne croient ni en Allah ni au Jour dernier, qui n'interdisent pas ce qu'Allah et Son messenger ont interdit et qui ne professent pas la religion de la vérité, parmi ceux qui ont reçu le Livre, jusqu'à ce qu'ils versent la capitation par leurs propres mains, après s'être humiliés.»

Coran, sourate 4, verset 76 : « *Les croyants combattent dans le sentier d'Allah, et ceux qui ne croient pas combattent dans le sentier du Tagut. Eh bien, combattez les alliés du diable, car la ruse du diable est, certes, faible.* »

Coran Sourate 47 Verset 4 "Lorsque vous rencontrez (au combat) ceux qui ont mécréu frappez-en les cous. Puis, quand vous les avez dominés, enchaînez-les solidement. Ensuite, c'est soit la libération gratuite, soit la rançon, jusqu'à ce que la guerre dépose ses fardeaux. Il en est ainsi, car si Allah voulait, Il se vengerait Lui-même contre eux, mais c'est pour vous éprouver les uns par les autres. Et ceux qui seront tués dans le chemin d'Allah, Il ne rendra jamais vaines leurs actions."

Coran, sourate 8, verset 39 : « *Combattez-les [ndlr les incroyables] jusqu'à ce qu'il ne subsiste plus d'association, et que la religion soit entièrement à Allah. (...)* »

Coran, sourate 9, verset 14 : « *Combattez-les ! Allah, par vos mains, les châtiara, les couvrira d'ignominie, vous donnera la victoire et guérira les cœurs des croyants.* »

« Je vais jeter l'effroi dans les cœurs des mécréants; frappez-les au cou et frappez-les sur chaque phalange des doigts. » (Sourate 8, verset 12)

Sourate 4 verset 56 "Certes, ceux qui renient Nos Versets, Nous les brûlerons bientôt dans le Feu. Chaque fois que leurs peaux auront été consumées, Nous leur donnerons d'autres peaux en échange afin qu'ils goûtent au châtiment. Allah est certes, Puissant et Sage".

Il y a aussi d'autres exemples d'abrogation :sur l'alcool, par exemple :

Période mecquoise : La sourate 16, verset 67 dit pourtant : « Des fruits des palmiers et des vignes, vous retirez une boisson enivrante et un aliment excellent. Il y a vraiment là un signe pour les gens qui raisonnent ».

Abrogée par période médinoise

la sourate 5 (médinoise, 112ème révélée), verset 90 : « O les croyants ! Le vin, les jeux de hasard, les statues, les flèches de divination sont une abomination inventée par Satan. Ecartez-vous-en afin que vous réussissiez. »

Domage pour les Musulmans , pas de boisson enivrante !

Donc tant que cette règle abrogeante n'est pas abrogée , le Coran restera un livre dangereux pour toute personne lui obéissant au pied de la lettre (mouvement radical , littéral , orthodoxe, wahhabite , salafisteles adjectifs ne manquent pas ...)

Le Coran parle de cette règle dans 2 versets qui sont en fait le problème de cette idéologie . Le Coran nous offre lui-même une solution pour résoudre cette apparence de contradiction, grâce aux versets suivants :

« Nous n'abrogerons aucun verset ni n'en ferons effacer un seul de ta mémoire sans le remplacer par un autre, meilleur ou semblable. » (Sourate 2, verset 106)

« Lorsque Nous remplaçons un verset par un autre verset, et Dieu sait parfaitement ce qu'Il révèle, ils disent : "Tu n'es qu'un imposteur !" Non, mais la plupart d'entre eux ne savent rien. » (Sourate 16, verset 101).

Le problème c'est qu'aucun dignitaire musulman ne veut abroger la règle de l'abrogation, de peur de changer une ligne du Coran, ce qui leurs attirerait les foudres d'Allah ! Le Soudanais Mahmoud Muhammad Taha (1908-1985), pour l'avoir proposé, le paya de sa vie : il fut déclaré coupable d'apostasie et fut pendu le 20 janvier 1985. Il avait 76 ans.

Sourates mecquoises:

96, 68, 73, 74, 1, 111, 81, 87, 92, 89, 93, 94, 103, 100, 108, 102, 107, 109, 113, 114, 112, 53, 80, 97, 91, 85, 95, 106, 101, 75, 104, 77, 50, 90, 86, 54, 38, 7, 72, 36, 25, 35, 19, 20, 56, 26, 27, 28, 17, 10, 11, 12, 15, 6, 37, 31, 34, 39, 40, 44, 45, 46, 51, 88, 18, 16, 71, 14, 21, 23, 32, 52, 67, 69, 70, 78, 79, 82, 84, 30, 29, 83.

Sourates médinoises:

2, 8, 3, 33, 60, 4, 99, 57, 47, 13, 55, 76, 65, 98, 59, 24, 22, 63, 58, 49, 66, 64, 61, 62, 48, 5, 9, 110

INTERDICTIONS , OBLIGATIONS, PERMISSIONS ET PROBLEMES EN ISLAM .

Il y a de plus une chose dont je n'ai pas encore parlé, c'est la Sunna, et les hadiths , le Coran en parle (33:38) : Nul grief à faire au Prophète en ce que Dieu lui a imposé conformément à la sunna d'Allah qui a été aussi prescrite à ceux qui vécurent antérieurement. Le commandement de Dieu est un décret inéluctable. La sunna selon les hadiths comprend

/La biographie du prophète de l'islam :

/Les dires, actes, qualités morales et personnelles de Mahomet ;les chroniques des événements auxquels Mahomet a participé (batailles, exil, rencontres, etc.) ainsi que leur contexte.

/Les sources des hadiths (soit la chaîne de personnes ayant rapporté la tradition) ainsi que les opinions et biographies des personnes qui ont rapporté ces hadiths .

/La connaissance des hadiths abrogés et abrogeant ;la connaissance des hadiths qui posent des problèmes de compréhension ;la connaissance des hadiths non corroborés.

Dans la sunna on trouve à boire et à manger :

Même en France l'apostat est mis au banc de sa famille, traité comme un renégat , dans les pays musulmans ; il est au mieux emprisonné !

Mais malheureusement dans le Coran, ou son interprétation il y a de nombreuses choses qui sont anticonstitutionnelles aussi comme la condamnation de l'apostat , l'endogamie , la misogynie, le djihad , voyage à la Mecque , l'apprentissage (bourrage de crâne plutôt) du Coran très jeune , port du voile pour la femme qui est devenu un drapeau indiquant son appartenance religieuse et son refus de s'unir à un mécréant , possession d'un chien , voire d'une poupée pour une fillela liste est longue des obligations pour le croyant musulman !

Verset contre l'apostasie (il y en a une dizaine ..)

Coran sourate 2 verset 217:

"Ils t'interrogent aussi sur le mois sacré et s'il y est permis de combattre. Réponds-leur : «Certes, combattre en ce mois est un vrai sacrilège ! Mais éloigner les gens de la Voie de Dieu, renier Dieu, détourner les fidèles de la Mosquée sacrée et chasser de son enceinte ceux qui l'habitent est un sacrilège bien plus grave encore auprès de Dieu, car la subversion est plus grave que la guerre. Les infidèles ne cesseront de vous combattre tant qu'ils ne vous auront pas détournés de votre foi, si toutefois ils réussissent à le faire. Or, ceux d'entre vous qui renieront leur foi et mourront en état d'infidélité perdront à jamais le bénéfice de leurs œuvres dans cette vie et dans la vie future, et seront voués au châtement du Feu."

Pour l'endogamie

Les relations avec des non musulmans

Elles sont proscrites :

3 :27(28) : "*Que les croyants ne prennent point pour alliés des infidèles plutôt que des croyants. »*

5 :51 : "*O vous qui croyez ! Ne prenez pas les Juifs et les Chrétiens pour amis et protecteurs : Ils sont amis et protecteurs les uns des autres. Et celui parmi vous qui se tourne vers eux (pour amitié) est un des leurs. Vraiment Allah ne guide pas un peuple injuste. »*

Avec les juifs qu'il accuse de manquer de respect :

5 :57 "*O vous qui croyez ! ne prenez pas pour amis ou protecteurs ceux qui prennent votre religion en moquerie, qu'ils soient de ceux qui ont reçu l'Écriture avant vous, ou de ceux qui rejettent la Foi ; mais craignez Allah, si vous avez foi. »*

5.47: "*Que les gens de l'évangile jugent d'après ce qu'Allah y a fait descendre. Ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, ceux-là sont les pervers*

Et pour que le message soit bien compris, les répétitions sont faites dans différentes autres sourates

4/144: « *O croyants ! Ne prenez point d'amis parmi les infidèles plutôt que parmi les croyants. »*

Sourate 3:114 : « O croyants ! Ne formez de liaisons intimes qu'entre vous, les infidèles ne manqueraient pas de vous corrompre. »

Afin de mieux asseoir son autorité l'Islam pèse dans le comportement quotidien, jouant sur la dualité sanction-récompense, les interdits et les obligations jalonnent le parcours du croyant

Sourate 3 verset 131

Et craignez le Feu préparé pour les mécréants.

Consanguinité L'islam admet le mariage entre cousins ou nièces , c'est un sujet tabou , car on se souvient que les juifs, à une époque sombre étaient repérés par certains soit disant détails morphologiques ...Alors qu'il semble que ce soit le contraire , en effet certains théologiens musulmans comme ibn Khaldoun (le Coran, dans la sourate 4, verset 23,) ne considère pas le mariage entre cousins parmi les unions incestueuses. Mais il ne préconise pas non plus ce type de mariage. Il est vrai que Mahomet lui même a épousé une cousine germaine (parmi 13 épouses), Zaynab Bint Jahsh. En fait il s'agit d'une coutume anté-islamique qui s'est prolongée jusqu'à nos jours et s'est étendue à la plupart des peuples islamisés. L'endogamie familiale permet de ne pas disperser l'héritage du clan. Marier sa fille à un étranger est inconcevable, sa part d'héritage allant à ses fils, donc à des étrangers. Il importe de garder les filles de la famille pour les garçons de la famille. La puissance et l'homogénéité du clan sont ainsi préservées. La noblesse c'est la pureté de sang, comme le constatait le grand historien arabe tunisien Ibn Khaldoun à propos des femmes : "Leur isolement est un sûr garant contre la corruption du sang qui résulte des alliances avec des étrangers. La noblesse, l'honneur, ne peuvent résulter que de l'absence de mélange." Cela rappelle tout de même une idée de pureté de la race aryenne

Une étude a été menée en Grande Bretagne

<http://www.dailymail.co.uk/health/article-1305078/TAZEEN-AHMAD-Three-uncles-deaf-Five-aunts-died-babies-Why-My-grandparents-cousins-married.html>

En Grande-Bretagne, bien que les Pakistanais soient à l'origine de 3% des naissances dans ce pays, ils sont responsables de 33 % des 15 000 à 20 000 enfants naissant chaque année avec des défauts génétiques. Les Pakistanais britanniques, dont la moitié se marient avec un cousin, sont 13 fois plus susceptibles d'avoir des enfants atteints de troubles génétiques que la population générale, selon des recherches parrainées par le gouvernement. Un enfant sur dix de ces mariages entre cousins meurt en bas âge ou développe un handicap grave qui met sa vie en danger.

- En Inde, chez les musulmans Ansari du Bihar, le QI des enfants consanguins est inférieur (75%) à celui des enfants non consanguins (87%). L'acquisition de différents comportements de socialisations comme la fixation visuelle, le sourire, la compréhension des sons, l'expression orale et la saisie d'un objet, sont considérablement retardés chez les nouveaux-nés consanguins (1). Ann Cryer, ancienne députée travailliste de Keighley, près de Bradford, a répondu au problème du tabou: « la peur des politiciens d'être accusés de racisme ou de diabolisation » les empêche de s'exprimer.

1. Indian National Science Academy, 1983, Consanguinity Effects on Intelligence Quotient and Neonatal Behaviours of Ansari Muslim Children
2. BMJ, 1994, Infant death and consanguineous marriage
3. Jydske Vestkysten, 2009, Tosprogede i overtal på handicapskoler
4. Jalal Talbi, Abd Errazzak Khadmaoui, Abd El-Majid Soulaymani, Abd El-Aziz Chafik, 2007, Antropo, 15, Etude de la consanguinité dans la population marocaine. Impact sur le profil de la santé
5. M. Bildirici et al., 2010, Journal of Family history
6. M. Woodley, Intelligence, 37, 2009, Inbreeding depression and IQ in a study of 72 countries

L'homosexualité

Pour aborder le thème, Mahomet reprend le mythe de Loth énoncé dans la bible : Loth, neveu d'Abraham, habite à Sodome près de la mer morte. A l'instar de Gomorrhe, sa voisine, la ville est pervertie par le vice. Dieu, annonce à Abraham qu'il enverra deux anges pour juger de la situation. Loth les accueille mais les hommes de la ville encerclent la maison et menacent de les violer tous. Loth tente une négociation en proposant en échange ses deux filles « belles comme la lune ». Au refus des hommes, les anges font appel à Dieu qui aveugle les agresseurs. Loth est, par le Seigneur, invité à quitter la ville qui sera détruite par le soufre et le feu. L'homosexualité est dénoncé dans l'ancien testament et les évangiles : Jude 7 :8, Pierre 2 :6. Et la condamnation à mort est même explicite dans Lévitique 20 :13 et Romains 1 :32.

Mahomet reprendra l'interdit :

26:165 : « - *Accomplissez-vous l'acte charnel avec les mâles de ce monde ? Et délaissez-vous les épouses que votre Seigneur a créées pour vous ? Mais vous n'êtes que des gens transgresseurs. Ils dirent : - Si tu ne cesses pas, Loth, tu seras certainement du nombre des expulsés. Il dit : - Je déteste vraiment ce que vous faites. »*

27:54 : « *Et rappelle-leur Loth, quand il dit à son peuple : Vous livrez-vous à la turpitude (homosexualité) alors que vous voyez clair. Vous allez aux hommes au lieu de femmes pour assouvir vos désirs ? Vous êtes plutôt un peuple ignorant. »*

On notera que pour l'Islam l'homosexualité n'existait pas avant la création des villes de Sodome et Gomhorre :

7:80 : « *Et Loth, quand il dit à son peuple : - Vous livrez vous à cette turpitude que nul, parmi les mondes, n'a commise avant vous ? Certes, vous assouvissez vos désirs charnels avec les hommes au lieu des femmes ! Vous êtes bien un peuple outrancier.»*

29:28 :« *Et Loth, quand il dit à son peuple : - Vraiment, vous commettez la turpitude où nul dans l'univers ne vous a précédés. Aurez-vous commerce charnel avec des mâles ? Commettrez-vous le blâmable dans votre assemblée ? Mais son peuple ne fit d'autre réponse que :- Fait que le châtime de Dieu nous vienne, si tu es du nombre des véridiques. Il dit : - Seigneur, donne-moi victoire sur ce peuple de corrupteurs ! »*

21:74 : « *Et Loth ! Nous lui avons apporté la capacité de juger et le savoir, et Nous*

l'avons sauvé de la cité où se commettaient les vices ; ces gens étaient vraiment des gens du mal, des pervers. »

54:33 : « *Le peuple de Loth traita de mensonges les avertissements. Nous lâchâmes sur eux un ouragan, excepté la famille de Loth que Nous sauvâmes avant l'aube* »,

En ce qui concerne la peine à appliquer à la faute, rien dans le Coran n'est clairement indiqué. Mais la sunna prescrit la peine de mort, le plus souvent par lapidation. Une peine qui continue d'être appliquée dans plusieurs pays musulmans : l'Arabie saoudite, l'Iran, le Nigeria, la Mauritanie, le Soudan et le Yémen. L'Iran affirme avoir suspendu l'usage de la lapidation pour l'application de la condamnation à mort des adultérins depuis 2002, ce qui est démenti par les faits et ne remet pas en cause la peine de mort concernant les homosexuels.

Les hadiths sur la lapidation

Sahih Bukhari vol.3, livre 38, n°508: "L'apôtre d'allah a dit: 'hé Unais! Va voir la femme de cet homme et si elle confesse l'adultère, alors lapide-la à mort'"

Sahih Muslim livre 17, n°4191: "L'envoyé d'allah a dit: 'Quand un homme célibataire commet l'adultère avec une femme célibataire, ils recevront cent coups de fouet et seront bannis un an. Dans le cas où ils sont mariés, il recevront cent coups de fouet et seront lapidés à mort.'"

Sahih Muslim livre 17, n°4194: "La lapidation est un devoir envoyé par le livre d'allah pour les hommes et les femmes mariés qui ont commis l'adultère si la preuve est établie, s'il y a grossesse ou aveu."

Sahih Muslim livre 17, n°4207: "Une femme de Juhaina vint voir le prophète car elle était devenue enceinte à cause d'un adultère. Elle dit: 'J'ai fait quelque chose qui mérite un châtiment, donc inflige-le moi.'

L'apôtre d'Allah appela son maître et dit: 'Traite-la bien et amène-la moi quand elle aura accouché.'

C'est ce qu'il fit. L'apôtre d'allah prononça ensuite son jugement, ses vêtements furent attachés autour d'elle et il ordonna qu'elle soit lapidée. Il pria ensuite sur son cadavre."

Dawud livre 38, n°4448: "Si un homme non-marié est pris pendant un acte de sodomie, il sera lapidé à mort."

Sahih Muslim livre 17, n°4216: "L'apôtre d'allah a lapidé à mort une personne de la tribu des Banu Aslam, et un juif et sa femme."

Sahih Bukhari volume 8, livre 82, n°803: "Quand ali lapida une dame le vendredi, il dit: 'Je l'ai lapidée selon la tradition de l'apôtre d'allah.'"

Représentation physique, chiens

Plusieurs textes font *référence à la fabrication d'images d'hommes ou d'animaux, et donc de Mahomet lui-même.*

Dans l'un des plus importants recueils de hadiths, *Al-Bukhârî*, compilé au IX^{ème} siècle il est dit :

77:87 « Les anges n'entreront pas dans une maison où il y a un chien, ni dans celle où il y a des images »

Pas de chien chez les musulmans (dans la maison !) Certains estiment qu'il ne faut aussi des poupées.

La circoncision

La circoncision est effectuée par la majorité des musulmans. Elle n'est pas mentionnée dans le Coran mais plusieurs *hadiths* en font état. Comme le *hadith* 4 :575 de *Abu Huraira* : « *L'envoyé de Dieu a dit, Abraham se circoncit lui-même à l'âge de 80ans à l'aide d'une herminette.* ». Un peu plus loin, le prophète déclare aux nouveaux convertis « *Débarrassez vous des cheveux longs des païens et soyez circoncis.*

La plupart des enfants musulmans sont circoncis entre l'âge de 4 et 13 ans.

La circoncision reste une opération » chirurgicale douloureuse et traumatisante. Dans le cas d'une circoncision pour raison médicale, *phimosi*s notamment, l'acte chirurgical est fait sous anesthésie générale.

On a démontré que les nouveau-nés qui sont circoncis sans analgésique ressentent une douleur et un stress physiologique. On sait qu'il existe une corrélation entre la circoncision et l'intensité de réponse à la douleur, pendant des mois.

Les défenseurs de la circoncision invoquent souvent pour la justifier, des bénéfices du point de vue de l'hygiène et la santé.

La pratique moderne d'une hygiène quotidienne rend, fort heureusement, disproportionné et inutile le recours à cette mutilation.

Le voile :

Ces versets évoquent l'obligation de porter le voile:

Sourate 33 verset 33

33. Restez dans vos foyers; et ne vous exhibez pas à la manière des femmes avant l'Islam (Jahiliyah).

Sourate 33 : Les coalisés (Al-Ahzab)

59. Ô Prophète ! Dis à tes épouses, à tes filles, et aux femmes des croyants, de ramener sur elles leurs grands voiles : elles en seront plus vite reconnues et éviteront d'être offensées. Dieu est Pardonneur et Miséricordieux.

Sourate 33 : Les coalisés (Al-Ahzab)

31. Et dis aux croyantes de baisser leurs regards, de garder leur chasteté, et de ne montrer de leurs atours que ce qui en paraît et qu'elles rabattent leur voile sur leurs poitrines; et qu'elles ne montrent leurs atours qu'à leurs maris, ou à leurs pères, ou aux pères de leurs maris, ou à leurs fils, ou aux fils de leurs maris, ou à leurs frères, ou aux fils de leurs frères, ou aux fils de leurs sœurs, ou aux femmes musulmanes, ou aux esclaves qu'elles possèdent, ou aux domestiques mâles impuissants, ou aux garçons impubères qui ignorent tout des parties cachées des femmes. Et qu'elles ne frappent pas avec leurs pieds de façon que l'on sache ce qu'elles cachent de leurs parures. Et repentez-vous tous devant Dieu, ô croyants, afin que vous récoltiez le succès.

Sourate 24 : La lumière (An-Nur)

33 :57 : » *O prophète ! Prescrits à tes épouses, à tes filles et aux femmes des croyants, d'abaisser un voile sur leur visage. Il sera la marque de leur vertu et un frein contre les propos des hommes.* »

Et 33 :51 : « *Si vous avez quelque demande à faire à ses femmes, faites-la à travers un voile ; c'est ainsi que vos cœurs et les leurs se conserveront en pureté.* »

D'où la demande actuelle du port du burkini , car en islam aucune partie du corps au final ne doit être visible....

L'enseignement aux enfants : (Coran, Sourate 31 « Louqmân », verset 14 partim)

Dieu recommande d'obéir aux parents, tant qu'ils respectent le chemin qui mène vers Dieu :

« Mais si tes parents te contraignent à M'associer ce dont tu n'as nulle connaissance, alors ne leur obéis pas... »

(Coran, Sourate 31 « Louqmân », verset 15)

Beaucoup d'enseignants se plaignent en primaire et en collège d'une grande réticence des enfants musulmans à intégrer la culture française .. Personnellement en tant qu'institut , j'ai entendu il y a plus de 40 ans "Encore un texte qui pue !" venant d'un gamin de cm2 Ahmed ...J' étais jeune et j'ai mis du temps à comprendre pourquoi nos textes (ici Alphonse Daudet) ne lui plaisaient pas ..L'élève est resté debout au fond , ne voulant plus s'asseoir et me toisant. Alors il s'est échappé de la classe et m'attendait en salle de jeu avec une batte de base-ball .J'étais très jeune (21 ans) et me demandait ce qu'il se passait , pour calmer les esprits , je propose une sortie aux bords du Rhône , une promenade ... Ahmed est allé s'enfermer dans les WC , nous interdisant toute sortie ..J'étais inexpérimenté, je sais maintenant que la seule solution aurait été d'appeler la gendarmerie .On entend aussi "C'est pas toi qui commande , c'est Allah !" Vous noterez la double insulte : tutoiement et déni d'autorité dans la classe qui deviennent de véritables enfers pour les enseignants .En collège les profs témoignent qu'en ZEP , il est impossible d'aborder les cours de biologie parlant de la théorie de l'évolution, on épargne aussi très officiellement en histoire la traite négrière Arabo/Musulmane qui provoquerait une véritable guerre civile dans la classe ! Dans ces classes à majorité musulmane règne une indiscipline, un bruit , des invectives fréquentes qui rendent très compliqué le moindre apprentissage .

Le djihad

Sourate An-Nisâ 4, 95

"Ne sont pas égaux ceux des croyants qui restent chez eux - sauf ceux qui ont quelques infirmité - et ceux qui luttent corps et biens dans le sentier d'Allah. Allah donne à ceux qui luttent corps et biens un grade d'excellence sur ceux qui restent chez eux. Et à chacun Allah a promis la meilleure récompense; et Allah a mis les combattants au-dessus des non combattants en leur accordant une rétribution immense"

Selon wikipédia Le **jihad** ou **djihad**, également écrit **jihād** ou **djihād** (جهاد en arabe), est un devoir religieux pour les musulmans. En arabe, ce terme signifie « abnégation », « effort », « lutte » ou « résistance », voire « guerre sainte ». Le mot *jihād* est employé à plusieurs reprises dans le Coran, souvent dans l'expression idiomatique « *al-ğihād bi amwalikum wa anfusikum* » qui peut se traduire par « lutter

avec vos biens et vos âmes ». Ainsi, le jihad est souvent défini par l'expression « faites un effort dans le chemin de Dieu ».

Le concept de jihad a varié au cours du temps et, parfois, ses interprétations successives ont été en concurrence. Le jihad est parfois considéré comme le sixième pilier de l'islam par une minorité au sein du sunnisme bien qu'il n'en ait pas le statut officiel. Dans le chiisme duodécimain, il est considéré comme l'une des dix pratiques religieuses du culte. La notion de jihad existait également au sein du babisme, une religion indépendante proclamée à Chiraz en Iran en 1844.

L'islam compte quatre types de jihad : par le cœur, par la langue, par la main et par l'épée. Le jihad par le cœur invite les musulmans à « combattre afin de s'améliorer ou d'améliorer la société ». Le jihad peut aussi être interprété comme une lutte spirituelle, dans le cadre du soufisme par exemple, mais aussi armée. Cette dernière interprétation a pu servir d'argument à différents groupes musulmans à travers l'histoire pour promouvoir des actions contre les « infidèles » ou d'autres groupes musulmans considérés comme opposants et révoltés.

Le jihad ne doit pas être confondu avec l'ijtihad qui désigne, en droit musulman, l'effort de réflexion pour interpréter les textes fondateurs de l'islam.

La misogynie

L'islam est fortement misogyne, on le sait , on le voit dans les pays musulmans où l'homme, par exemple est sur le mulet , la femme suit à pied , chargée même quelquefois. En France dans certains quartier la femme , même européenne est traitée de pute si elle n'a pas le voile , ou si elle porte une jupe .. .L'homme peut battre sa femme selon le Coran .

Sourate 4/34

*"34. Les hommes ont autorité sur les femmes, en raison des faveurs qu'Allah accorde à ceux-là sur celles-ci, et aussi à cause des dépenses qu'ils font de leurs biens. Les femmes vertueuses sont obéissantes (à leurs maris), et protègent ce qui doit être protégé, pendant l'absence de leurs époux, avec la protection d'Allah. Et quant à celles dont vous craignez la désobéissance, exhortez-les, éloignez-vous d'elles dans leurs lits et **frappez-les**. Si elles arrivent à vous obéir, alors ne cherchez plus de voie contre elles, car Allah est certes, Haut et Grand !"*

Sourate 4/38

*"38. Les hommes sont supérieurs aux femmes à cause des qualités par lesquelles Dieu a élevé ceux-là au-dessus de celles-ci, et parce que les hommes emploient leurs biens pour doter les femmes. Les femmes vertueuses sont obéissantes et soumises ; elles conservent soigneusement pendant l'absence de leurs maris ce que Dieu a ordonné de conserver intact. Vous réprimanderez celles dont vous avez à craindre la désobéissance; vous les relèguerez dans des lits à part, **vous les battrez** ; mais aussitôt qu'elles vous obéissent, ne leur cherchez point querelle. Dieu est élevé et grand."*

La place des femmes dans la mosquée :

selon le site :

<https://islamqa.info/fr/>

On lit dans les *Fatwa* de la Commission Permanente (7/332) ce qui suit : « Il est permis à la femme musulmane de prier à la mosquée. Si elle demande l'autorisation de son mari, celui-ci ne doit pas la lui refuser, pourvu qu'elle s'habille de manière à ne laisser apparaître de son corps une partie qu'il est interdit aux étrangers de regarder. A ce propos, Ibn Omar a dit : « j'ai entendu le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) dire : « si vos femmes sollicitent votre autorisation pour aller à la mosquée, accordez-la leur ». Selon une autre version : « Ne privez pas les femmes de la chance de fréquenter les mosquées si elles demandent votre autorisation.. Bilal (un des fils d'Abd Allah Ibn Omar) dit : « Au nom d'Allah ! Nous la leur interdisons ! » Abd Allah reprit : « Je te rapporte la parole du Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) et tu me dis nous la leur interdisons ! » (rapportés par Mouslim).

Si elle s'exhibe de manière à laisser apparaître des parties de son corps qu'il est interdit aux étrangers de regarder ou si elle est parfumée, il ne lui est pas permis, en cet état, de sortir de chez elle ni surtout de se rendre à une mosquée pour y prier parce qu'il y a là source de tentation. Allah le Très Haut dit : «Et dis aux croyantes de baisser leurs regards, de garder leur chasteté, et de ne montrer de leurs atours que ce qui en paraît et qu'elles rabattent leur voile sur leurs poitrines.....

Mais « l'enseignement oral du Prophète, transmis par les hadiths, impose que les femmes soient hors de vue des hommes durant la prière et suggère qu'elles accomplissent la prière chez elles si les conditions rituelles ne sont pas assurées ».

De fait quelquefois les mosquées sont interdites aux femmes, mais le plus souvent elles ont une salle à côté ! C'est tout à fait contraire à nos coutumes, et aux droits de l'homme .

Pédophilie en Islam

On le retrouve dans plusieurs hadiths c'est le prophète dont on invite le croyant à se comporter comme lui qui a donné l'exemple avec Aïcha , une de ses femmes .

Hadith 114 dans le Sahîh de Muslim: Aïcha a dit :

"J'avais six ans lorsque le Prophète m'épousa, **neuf ans lorsqu'il eut effectivement des relations conjugales avec moi**". Puis elle relatait: "... Ma mère, 'Umm Rûmân, vint me trouver tandis que j'étais **sur une balançoire**, ..elles .. se mirent à me parer. J'avais à peine fini, que l'Envoyé d'Allah entra, lorsqu'il était encore le matin. Alors on me remit entre ses mains."

Le coran en parle aussi :

65:4: "Si vous avez des doutes à propos (de la période d'attente) de vos femmes qui n'espèrent plus avoir de règles, leur délai est de trois mois. De même pour celles qui n'ont pas encore de règles. Et quant à celles qui sont enceintes, leur période d'attente se terminera à leur accouchement. Quiconque craint Allah cependant, Il lui facilite les choses."

Dans le monde musulman beaucoup de filles sont mariées bien avant l'âge de 16 ans....

Les Fatwas Une **fatwa**, en arabe : fatwā, فتوى, est, dans l'islam, un avis juridique donné par un spécialiste de la loi islamique sur une question particulière. En règle générale, une *fatwa* est émise à la demande d'un individu ou d'un juge pour régler un problème sur lequel la jurisprudence islamique n'est pas claire. Un spécialiste pouvant donner des *fatwas* est appelé un mufti.

La fatwa demandant l'assassinat de Salman Rushdie, auteur du roman "*Les Versets sataniques*."

La fatwa émise contre Joseph Fadelle, Irakien musulman converti au catholicisme, est racontée dans "*Le Prix à payer*."

Zineb El Zaraoui , journaliste à Charlie hebdo doit être protégée 24/24 elle a fait l'objet de plusieurs fatwas ou menaces de mort provenant d'islamiste ("Concrètement, il y a eu deux hashtags sur twitter", s'est-elle remémorée. "Obligation de tuer Zineb El-Rhazoui pour venger le prophète", disait le premier. De quoi interloquer la journaliste: "Je ne sais pas ce que je lui ai fait au prophète d'ailleurs". et le 2ème est de localiser Zineb pour la tuer , relayé par l'état islamique .." déclare-t-elle)

Problème des tribunaux islamiques .

Les avis juridiques sont déjà rendus en France dans les mosquées. Le mouvement salafiste Aliza communique de manière ouverte qu'un tribunal islamique sera mis en place par ses membres dès février prochain:

Lu sur le site de l'organisation :

"Une première en France

Nous vous en parlions il y a quelques temps sur notre radio du web, nous envisageons la création d'un tribunal islamique en France qui permettra aux musulmans vivant dans ce pays d'accéder à des jugements tirés du coran et de la sunna de la part de savants du haq c'est à dire des savants de la 3aqida (du dogme) inchaallah. Notre travail consistera dans un premier temps à accueillir les dossiers complets afin que nous puissions traiter ceux-ci avec tout les éléments disponibles pour que les jugements rendus soit équitables en conformité avec la charia.(...)

En grande Bretagne près d'une centaine de ces tribunaux fonctionnent , tolérés par l'état qui y trouve intérêt .

Selon Marianne.fr :

Où s'arrêteront les dérives du communautarisme ? Au Royaume-Uni, au moins une trentaine de tribunaux islamiques officieux, ou "conseils de la charia", officient en toute impunité. Un scandale pour les autorités ? Pas vraiment, puisque le ministère de l'Intérieur britannique, qui lance tout de même une enquête sur le phénomène, reconnaît le rôle positif pour les croyants de ces assemblées...

Le Home office anglais a tout de même fini par s'inquiéter des discriminations que pourraient subir les femmes dans ces juridictions parallèles, puisqu'on y traite beaucoup de mariages et de divorces. Les autorités britanniques redoutent ainsi des mariages forcés et des divorces contraints, sans l'assentiment des femmes

concernées. Mais, au nom de la tradition communautariste en vigueur outre-Manche, fermer ces "charia's courts" n'est pas à l'ordre du jour.

Surpopulation carcérale musulmane En France les statistiques ethniques sont interdites ...Malgré tout l'administration pénitentiaire a donné ces chiffres : 18000 prisonniers sur 67000 ont demandé à faire le ramadan .soit 27% ..

<http://www.sudouest.fr/2015/06/30/pression-mentale-intimidation-l-influence-inquietante-des-detenus-islamistes-en-france-1976864-710.php>

Khosrockhavar Farhad.

L'Islam dans les prisons. Paris, Balland, 2004, 285 p. (annexe) (coll. « Voix et regards »).

Entre dix-huit et vingt-neuf ans, la proportion de détenus d'origine immigrée (surtout maghrébine) en prison est de 9,27 % fois supérieure à celle des jeunes dont le père est né en France. On ne confond pas avec la religion, mais il semble qu'elle soit une des causes de cette surpopulation carcérale musulmane, étant donné que les Maghrébins sont à 80% musulmans .La religion , n'empêche pas et même semble favoriser la délinquance , à cause de problèmes psychologiques et schizophréniques que peuvent donner l'apprentissage de cette obéissance à un personnage imaginaire , alors que l'adepte est confronté à la culture européenne ..

David Douillet qui a visité la prison de Nanterres en 2015 a interrogé le directeur qui a été obligé de lui donner les chiffres : 40% ont demandé à faire le ramadan (On l'entend sur la vidéo).On entend aussi un radicalisé dire "Attention Monsieur le député , dehors il va bientôt pleuvoir des balles !!Propos proférés en Juillet 2015 avant l'attentat du Bataclan .

<https://www.facebook.com/tsolere/videos/995474287183424/>

Autres restrictions

A ces interdits, clairement stipulés, dans les textes sacrés, viennent s'ajouter d'autres. Ils prétendent émaner de l'esprit des lois coraniques ou se réclament d'une hypothétique tradition :

- Le rituel d'inhumation

Il est extrêmement codifié. On note que le corps du défunt repose la tête orientée vers La Mecque et qu'il ne peut séjourner à côté de celui d'un mécréant.

- Le choix des prénoms pour les enfants.

Sortir de la palette des prénoms islamiques est fortement déconseillé et peut être considéré comme un écart quasi apostat.

- Le don d'organes

Il est interdit par l'ensemble des ulémas mais curieusement, la greffe d'organes au bénéficiaire du croyant semble admise..

Conclusion

L'islam est avant tout une loi plus qu'une foi ,une loi d'essence divine qui surpasse toutes les lois humaines , c'est pourquoi, selon ses fidèles elles doit s'imposer sans réserve à tous . C'est une loi qui régit tous les domaines de la vie personnelle et sociale .Le musulman ne se pense pas comme un citoyen d'un état , ni comme un citoyen privé ainsi qu'il est d'usage dans nos sociétés , pour lui ces 2 vies ,publique et privée doivent être conforme à la charia .Voir ce que dit M.Boubakeur , recteur de la grande mosquée de Paris, président du CFCM .

Boubakeur Traité de théologie islamique " ED Maisonneuve 2003 p50 : A lire pour bien comprendre ce que veulent nos musulmans "modérés" , et comment ils sont complètement "barrés " avec leur être supérieur imaginaire, tu m'étonnes que ça rend fou !

"La nationalité musulmane est une supranationalité, essentiellement morale et indivisible, fondée sur l'accord des âmes et des cœurs. Elle est au-dessus de toutes les nationalités fondées sur la race, la langue, la politique, l'intérêt, les données de l'histoire ou de la géographie. La foi exige du croyant le devoir de s'y comporter, non comme un individu égoïste ou isolé, mais en membre d'une communauté dont il partage les joies et les amertumes, une communauté de juste milieu, la meilleure des communautés surgie parmi les hommes, ordonnant le bien et interdisant le mal. La communauté musulmane actuelle est, de par sa foi, l'héritière et la continuatrice des communautés précédentes. Au fond, il s'agit d'une seule et unique communauté adorant le même Dieu et se perpétuant à travers les générations. Les croyants d'hier et ceux d'aujourd'hui appartiennent, en dehors du temps et de l'espace, à la même famille spirituelle dont les vivants et les morts sont liés à Dieu et entre eux par un lien indissoluble. C'est pourquoi, on associe dans la supplique de miséricorde finale de chaque prière les croyants et les croyantes, les Musulmans et les Musulmanes, vivants et morts. Autant dire qu'une rupture avec Dieu signifie aussi la rupture du mécréant, de l'apostat, de l'incrédule, de l'hérétique avec la communauté du Prophète dans sa totalité."

Le coran est selon l'islam un livre intemporel , ses commandements devant s'appliquer maintenant et dans le futur ..

Toute autre association se référant donc au Coran, à la Sounna serait immédiatement interdite en France , ou nommée comme secte , avec le rapport parlementaire sur les sectes qui relève des sectes pourtant beaucoup moins dangereuses comme certaines églises évangéliques , les témoins de Jehovah...

Bien évidemment les sectaires sont en grande partie paisibles, mais le nombre important d'adeptes lui donne statistiquement plus d'ultra radicaux, qui sont d' un grand péril , on le voit ! Les versets (abrogeant) prônant , justifiant le meurtre , le combat contre les mécréants ,sont légions , sans parler de la Sounna.

Le Coran entre dans la catégorie des ouvrages qui peuvent être condamnés selon la [Loi du 29 juillet 1881](#) sur la liberté de la presse, [article 23](#), [article 24](#), puisque les textes du Coran incitent à la violence et ont eu pour conséquences de nombreux attentats meurtriers et de la discrimination envers les femmes et les non-musulmans. Le Coran peut être aussi condamné selon la [Loi 90-615 du 13 juillet 1990](#) qui réprime tout acte raciste, antisémite, xénophobe, toute discrimination fondée sur l'appartenance ou la non-appartenance à une ethnie, une nation ou une religion. Non seulement l'État n'assure pas le respect de la loi, mais en autorisant et

favorisant les activités islamiques en France l'État se rend coupable de violation de la loi, puisque le Coran et l'Islam sont antisémites, considèrent les femmes et les non-musulmans comme des sous-êtres humains, ordonnent de tuer les juifs, les chrétiens et tous ceux qui s'opposent à Allah et son messager. En autorisant et favorisant les activités islamiques en France, l'État se rend coupable de violation de la loi, puisque l'ordre public est perturbé et la sécurité des citoyens est menacée par la violence recommandée dans le Coran et les autres textes de l'Islam.

Il me semble donc qu'il faudrait mettre ces livres le Coran, la Sunna au banc de notre société, en demandant par exemple au conseil constitutionnel de statuer sur ces livres de lois coraniques que beaucoup de musulmans déclarent mettre avant les lois de la République. Peut-être aussi, réveiller les parlementaires du rapport sur les sectes, leurs demander ce qu'ils pensent de toutes les restrictions pour le croyant musulman, y compris celle de penser ou de douter, le croyant attendant le jour de sa mort pour être récompensé de sa vie pieuse, et si elle n'a pas été assez pieuse, Allah permet de se rattraper en menant son djihad

On pourrait ainsi mettre en garde les citoyens Français musulmans, qui estiment trop souvent être musulmans puis Français, comme Dalil Boubakeur, un des chefs de file musulmans (CFCM)

"La nationalité musulmane est une supranationalité, essentiellement morale et indivisible, fondée sur l'accord des âmes et des cœurs. Elle est au-dessus de toutes les nationalités fondées sur la race, la langue, la politique, l'intérêt, les données de l'histoire ou de la géographie. La foi exige du croyant le devoir de s'y comporter, non comme un individu égoïste ou isolé, mais en membre d'une communauté dont il partage les joies et les amertumes, une communauté de juste milieu, la meilleure des communautés surgie parmi les hommes, ordonnant le bien et interdisant le mal."

Nos gouvernements acceptent un tel discours, car au moins il n'est pas violent, mais je n'en suis pas certain, la violence étant en fait dans ce racisme latent, qui estime que le musulman est au dessus des autres, lui seul d'ailleurs a droit au paradis, les mécréants brûleront en enfer !

Quelques associations islamistes qui devraient alors être visées par une dissolution : Le PIR, le CCIF, l'UOIF, le CFCM

Recevez, Monsieur le député mes respectueuses salutations